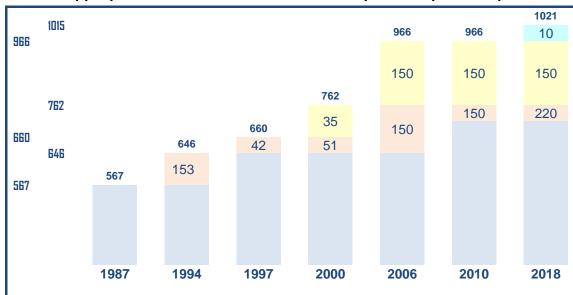


Pourquoi voter UNSA UTCAC?

Lundi 6 novembre 2018 - Bulletin N°1

Un peu d'Histoire sur ... le Statutaire/indiciaire

Un bref rappel permet de mieux mesurer le chemin parcouru par le corps des TSEEAC sous l'impulsion de l'UNSA UTCAC (ex-SATAC) :



En 1987: A la création du syndicat, l'ensemble du corps termine à l'indice brut 567.

En 1994: L'indice terminal est inchangé mais 153 TEEAC terminent à l'indice 646.

En 1997 : L'indice terminal du corps est porté de 567 à 646. Dans le même temps, 42 TEEAC/HC terminent à l'indice 660.

En 2000 : 51 TSEEAC/HC atteignent l'indice 660 et le RTAC est créé, avec un indice terminal de 762 (35 places).

En 2004 : Ce sont 85 TSEEAC/HC qui atteignent l'indice 660 et 45 RTAC qui terminent à l'indice 762.

En 2006: L'indice terminal reste au 646, mais l'échelonnement indiciaire est revu, et les emplois fonctionnels sont modifiés: 150 RTAC1 atteignent l'indice 712 et 70 RTAC2 terminent à l'indice 780. Dans un deuxième temps, le CTAC actuel est créé et les RTAC1 et 2 fusionnés: 150 RTAC terminent à l'indice 762 et 150 CTAC au 966.

En 2010 : c'est l'indice terminal du corps qui est amélioré et porté à 702.

Aujourd'hui, l'indice terminal du corps est au 736 mais plus de 15% de l'effectif du corps sont potentiellement au-dessus de cet indice puisque 220 sont RTAC (indice terminal 761), 150 sont CTAC (peuvent atteindre l'indice 971) et 10 CSTAC (peuvent arriver à l'indice 1021). Par ailleurs, de nombreux TSEEAC occupent des postes à responsabilités et la formation est au grade Licence.

Tout est donc en place pour obtenir le classement du corps en catégorie A de la Fonction Publique.

L'UNSA UTCAC n'a pas fait tout ce chemin pour rien!

L'UNSA UTCAC demande aujourd'hui, logiquement, le classement du corps en catégorie A de la Fonction Publique !!

Pour les TSEEAC, la catégorie A c'est :

- La **reconnaissance** de la technicité et des responsabilités exercées ;
- Le droit de participer à des formations de qualité non proposées aux catégories B et C ;
- Le gage d'un accès pérenne aux fonctions de management au sein de tous les services de la DGAC ;
- La chance d'être choisis pour des postes d'experts techniques ou des missions de haut niveau ;
- La possibilité d'accéder à des indices supérieurs par la création d'un Grade à Accès Fonctionnel (GRAF HEA) ;
- La garantie d'accéder à l'emploi fonctionnel CUTAC (HEA) ;
- L'assurance d'augmenter le nombre de places dans le CSTAC (1021) pour les TSEEAC ;
- Le moyen de conserver notre atypisme qui nous a protégé de mesures générales néfastes et nous a permis d'obtenir des mesures particulières ;
- Une protection contre le basculement dans les futures CAP inter-corps de catégorie B où nous serions noyés et invisibles ;
- Un atout pour les évolutions futures.

TSEEAC, donnez à l'UNSA UTCAC le poids nécessaire pour aboutir dans cette démarche : votez UNSA UTCAC !!



